

# Le permis de construire appliqué à l'agriculture

## Objectifs de la formation

Savoir évaluer la constructibilité d'une parcelle (zonage, type de construction,...). • Connaître les règles relatives au permis de construire et savoir les appliquer à sa situation (faire une demande, suivre l'instruction, faire un recours).

## Pré-requis

Etre candidat à l'installation ou être installé en agriculture

## Déroulé

SAVOIR IDENTIFIER SI UNE OPERATION RELEVE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :

SAVOIR EVALUER LA CONSTRUCTIBILITE D'UNE PARCELLE ET LES REGLES S'APPLIQUANT A UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE :

REGLES PARTICULIERES AUX RESIDENCES DEMONTABLES ET HABITATIONS DE LOISIRS

COMPRENDRE LES DIFFERENTES ETAPES D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE

Mode de validation : Cette formation sera validée par une attestation e formation remise à la suite du stage.

## Infos complémentaires



**Durée de la formation** 1 jour(s)  
**Date limite d'inscription** 15/06/2018

## Tarifs

gratuit pour les agriculteurs éligibles  
VIVEA

## Plus de renseignements

Gaëlle Desorme  
addear.69@gmail.com  
ADDEAR Rhône

58 rue Raulin  
69007 Lyon  
Repas partagé sur place

## Dates, lieux et intervenants

**20 juin 2018** 58 rue Raulin  
09:15 - 17:00 (7hrs) 69007 Lyon

Delphine GAVEND, juriste spécialisée en droit rural

## Financier(s)



## Bulletin d'inscription

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Courriel \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_

Merci d'envoyer ce bulletin, votre chèque (si nécessaire) et votre attestation VIVEA à

J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))